



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE - N° 2025-012

La Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, lors de sa séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le mercredi 13 août 2025, à 19 h 30, au Centre culturel, situé au 86, rue Archambault à Saint-Jean-de-Matha, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFET

La demande de dérogation mineure, présentée par Monsieur R. Paul Massé, visant à autoriser sur le lot 5 863 261, sis au 46, chemin du Lac-Vert, la construction d'un gazébo en cour arrière ayant des dimensions de 4,27 mètres par 5,48 mètres.

RÈGLEMENT ET ARTICLES

Cette construction déroge à l'article 4.4.2 du *Règlement de zonage n° 502*, qui prévoit qu'il ne peut y avoir qu'un bâtiment accessoire ayant une superficie supérieure à 20 mètres carrés.

Cette demande est effectuée conformément au *Règlement de dérogation mineure numéro 507*.

LOT VISÉ

Le lot numéro 5 863 261 sis au 46, chemin du Lac-Vert.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance qui se tiendra le 13 août 2025, à 19 h 30 au Centre culturel.

Tout intéressé pourra prendre connaissance de la décision du conseil en communiquant avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Municipalité.

DONNÉ À SAINT-JEAN-DE-MATHA CE 17^E JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX-MILLE-VINGT-CINQ

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier

(0223-19-3447)